

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019**

NOMBRE DE MEMBRES  
 Composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 27  
 Représentés : 6  
 Pour : 33  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2018 de la Ville**

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** L. VASTEL, Maire : C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLET
C. ALVARO	à	M. FAYE
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
S. CICERONE	à	G. MERGY.

**Absent excusé : D. LAFON, T. NAPOLY**

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Vu le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal, retraçant les recettes et les dépenses 2018 du budget de la Ville ainsi que les documents afférents,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Sur la proposition du Maire,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2018 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2018 de la ville présenté par l'Ordonnateur.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire**  
**Conseiller Départemental**



**Laurent VASTEL**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 28/03/2019  
Publication/Affichage du 28/03/19 au 29/05/19

Pour le Maire par délégation  
P/Le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé

